

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 55 au sujet de la solde du personnel de l'Hôtel du gouvernement.

n° 55

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
20 janvier 1948

Numéro JO  
n° 1 du 31/01/1948

Date du numéro  
31 janvier 1948

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'arrêté n° 1251 du 17 octobre 1917 relatif à a rémunération des travailleurs autochtonés de la Côte française des Somalis.

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

- Pour compter du 1er janvier 1918 les traitements du personnel autochtone du service intérieur de l'Hôtel du Gouvernement sont fixés comme suit : Ali Nasser, cuisinier 1.700 Abdi Moumine, aide-cuisinier. 1.100 Hassan Ali, boy 1.500 » Abltllai Ali. boy 1.100 Ahmed Chirdon, boy 1.100 » Ahmed Youssouf. boy 1.500 » Mahmoud Djama, boy 1.100 » Ibrahim Chiroy, boy 1.600 » Mohamed Djimale, boy 1.500 » Idrisse Ahmed, boy 1.400 » Elmi Hadjeb, boy 1.400 » Ibrahim Mohamed, blanchisseur 1.600 »

#### Art. 2

— La présente décision sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

**Le Gouverneur, P. H. SIRIEX.**